

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Soixante et unième session
Genève (réunion virtuelle), 5 – 9 juillet 2021

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

INTRODUCTION

1. En raison de l'actuelle pandémie de COVID-19, la soixante et unième session de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI s'est déroulée virtuellement du 5 au 9 juillet 2021. Étaient présents : Mme Tatiana Vasileva (présidente), M. Bert Keuppens (vice-président), Mme Maria Vicen-Milburn, MM. Mukesh Arya et Zhang Long. M. Igors Ludboržs était excusé. M. Othman Sharif a informé l'OCIS par courrier électronique le 5 mars 2021 qu'il avait été nommé premier vice-président de Zanzibar à compter du 1^{er} mars 2021. Sa démission officielle de l'Organe n'a toutefois pas encore été reçue.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

./.
./.
2. L'Organe a adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe I du présent rapport. La liste des documents de la session fait l'objet de l'annexe II.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉCLARATION CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

3. Les membres présents ont été priés de déclarer tout conflit d'intérêts effectif ou potentiel. Aucun conflit d'intérêts n'a été signalé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SESSION PRÉCÉDENTE

4. L'OCIS a fait le point sur les mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées à sa soixantième session. La révision du mandat de l'OCIS de l'OMPI restait en suspens. Il a été décidé de reporter l'examen de la question des révisions à une date ultérieure. La décision de l'Organe a également pris en compte le temps nécessaire pour consulter les États membres et le Bureau du conseiller juridique.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉUNION AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

5. Le Directeur général a rencontré les membres de l'OCIS et a donné des informations actualisées sur le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour 2022-2026 et le programme de travail et le budget correspondant, ainsi que sur la coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour lutter contre la pandémie de COVID-19. L'OCIS s'est félicité du dialogue franc et constructif avec le Directeur général.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : SÉANCE D'INFORMATION AVEC LE SOUS-DIRECTEUR GÉNÉRAL CHARGÉ DU SECTEUR ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION

6. Le sous-directeur général chargé du secteur administration, finances et gestion a communiqué à l'OCIS des informations sur les travaux en cours dans le secteur, notamment les préparations relatives à la prochaine session du Comité du programme et budget (PBC). L'Organe a remercié le sous-directeur général pour son exposé.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE (COMPRENANT LA RÉVISION DE LA CHARTE DE LA SUPERVISION INTERNE)

Rapport d'activité de la Division de la supervision interne (DSI)

7. L'OCIS a examiné avec le directeur de la DSI et ses chefs de service le rapport d'activité trimestriel daté du 24 juin 2021. L'OCIS a noté que, depuis le dernier rapport trimestriel daté du 12 mars 2021 (rapport sur l'état au 28 février 2021), deux rapports ont été publiés, à savoir le rapport sur l'audit de la gestion de la cybersécurité à l'OMPI et le rapport sur l'évaluation de la Division pour les pays arabes de l'OMPI.

8. L'OCIS s'est intéressé à la manière dont la DSI abordait l'évaluation, en s'appuyant sur les dernières méthodes de recherche en matière de sciences du comportement. La DSI a proposé de faire une présentation à l'OCIS à ce sujet, lors d'une future réunion.

9. L'OCIS a évoqué des possibilités visant à rationaliser les rapports périodiques de la DSI à l'OCIS. La DSI s'est montrée ouverte aux suggestions à cet égard.

Missions d'audit interne

10. L'OCIS a examiné, avec le directeur de la DSI et son équipe, le sous-directeur général chargé du secteur administration, finances et gestion et le directeur de la Division de la sécurité et de l'assurance informatique, le rapport sur la gestion de la cybersécurité à l'OMPI, publié le 5 mai 2021. L'OCIS a pris note en particulier du résultat des tests de pénétration de sécurité effectués par un tiers indépendant, indiquant que le niveau général de sécurité du réseau externe de l'OMPI était toujours considéré comme "perfectible"¹. En même temps, l'OCIS a pris acte de cinq recommandations, parmi lesquelles trois étaient considérées comme hautement prioritaires.

11. Le DSI a assuré l'OCIS des compétences techniques de l'équipe d'audit. La Division de la sécurité et de l'assurance informatique a également assuré l'OCIS de la conduite régulière de diverses campagnes d'hameçonnage et de formations de sensibilisation aux questions de sécurité destinées au personnel, étant donné que les personnes sont souvent le maillon le plus faible du système. La Division a également assuré de sa capacité à détecter tout cas d'attaque informatique ou d'infraction et à y apporter une réponse rapide.

Évaluations

12. L'OCIS a examiné, avec le directeur de la DSI et son équipe, le vice-directeur général du secteur du développement régional et national et le directeur de la Division pour les pays arabes, deux rapports d'évaluation.

13. Le premier était le rapport sur l'évaluation de WIPO Match, publié le 17 juin 2021. L'OCIS a noté que l'évaluation était formative et axée sur la recherche de possibilités d'apprentissage et d'améliorations du programme. Trois recommandations, dont une hautement prioritaire, visaient à renforcer la gouvernance. L'Organe a eu un échange de vues constructif sur la manière de faire un meilleur usage de la base de données WIPO Match en tant qu'outil visant à faciliter la coopération Sud-Sud ainsi que d'autres activités de coopération.

14. Le second était le rapport sur l'évaluation de la Division pour les pays arabes de l'OMPI, publié le 11 juin 2021. L'OCIS a noté avec satisfaction que le soutien apporté par la Division à la région arabe correspondait aux priorités nationales et était adapté aux besoins des pays. L'OCIS s'est concentré sur les risques stratégiques et s'est interrogé sur la manière dont les recommandations y répondraient. Il a été informé que la coopération avait déjà été engagée avec un certain nombre d'organisations sous-régionales, régionales et internationales. L'OCIS a fait observer que la tenue de sessions d'information avec les délégations et les parties intéressées pourrait être utile afin de communiquer les résultats de cette importante évaluation.

Enquêtes

15. L'OCIS a été informé de l'état d'avancement des enquêtes. Depuis sa dernière session, 10 nouvelles affaires avaient été ouvertes et huit avaient été clôturées, dont six après

¹ Cela signifie que le degré de maturité est relativement élevé et que la correction des vulnérabilités détectées ne nécessitera pas de changements structurels importants, mais uniquement la mise en place de mesures correctives spécifiques sur le champ touché par les vulnérabilités.

évaluation préliminaire et deux après une enquête approfondie. Au 15 juin 2021, 13 dossiers d'enquête étaient en instance, dont l'un était en cours d'évaluation préliminaire, huit faisaient l'objet d'une enquête approfondie et quatre étaient en suspens. L'OCIS a noté que, sur les 13 enquêtes en cours, une avait été enregistrée en 2016, deux en 2019, trois en 2020 et sept en 2021. Dans deux affaires, les allégations de faute étaient avérées et l'ouverture d'une procédure disciplinaire a été recommandée pour un membre du personnel dans une affaire, tandis que, dans l'autre affaire, une recommandation a été transmise au Comité chargé des sanctions applicables aux fournisseurs, selon la procédure décrite dans la Charte de la supervision interne.

16. Un rapport à l'intention de la direction concernant le respect de la politique de l'OMPI relative aux données personnelles et au respect de la vie privée a été publié.

17. Conformément à son mandat, l'OCIS s'est réuni en séance privée avec le directeur de la DSI.

Charte de la supervision interne de l'OMPI

18. Avant la soixante et unième session, l'OCIS a examiné les propositions de modification de la Charte de la supervision interne de l'OMPI par courrier électronique et n'a émis aucune objection à cet égard.

Projet de rapport annuel du directeur de la DSI pour 2020

19. L'OCIS a examiné le projet de rapport annuel du directeur de la DSI pour l'année 2020 et a formulé des observations à cet égard. Cet examen a également été réalisé par courrier électronique, avant l'ouverture de la soixante et unième session.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA SUPERVISION

20. L'OCIS a passé en revue, avec le directeur de la DSI et la direction, l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision au 17 juin 2021. Il a noté que 27 (soit 25%) des 106 recommandations en suspens étaient hautement prioritaires. Depuis la dernière réunion de l'OCIS, il y avait 18 nouvelles recommandations alors que 19 avaient été clôturées.

21. L'OCIS a demandé si les systèmes présentaient des faiblesses importantes, étant donné que la nature des recommandations en suspens ne semblait pas comporter d'incidences susceptibles d'affecter matériellement les états financiers. La DSI a partagé l'opinion de l'OCIS au sujet de l'absence de risques importants pour la gouvernance et les contrôles internes, bien qu'il existe dans certains domaines des lacunes qui devaient être corrigées. Le classement par ordre de priorité visait davantage à souligner l'urgence des actions à entreprendre pour mettre en œuvre les recommandations. L'Organe a encouragé la DSI à refaire une évaluation pour vérifier que les audits portent bien sur les secteurs à haut risque.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT FINANCIER : RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS DE 2020

22. L'OCIS a examiné avec l'Administration le Rapport financier annuel et états financiers de 2020. Le directeur de la Division des finances a expliqué que, bien que les chiffres des projets d'états financiers examinés à la soixantième session soient restés inchangés, des modifications ont été apportées aux notes relatives aux états financiers, concernant pour la plupart l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS).

23. L'OCIS s'est interrogé sur les estimations relatives aux prestations dues aux employés postérieurement à leur retraite, dont la principale composante est l'AMCS. Ces estimations sont faites par un actuaire indépendant. Les hypothèses actuarielles concernent notamment le taux d'actualisation, le taux tendanciel du coût des soins médicaux, le classement par âge des demandes de remboursement des frais médicaux, les taux de départ à la retraite et les taux de mortalité. Le niveau de sensibilité des obligations globales par rapport à ces hypothèses est très élevé – des augmentations des tendances prévues en matière de frais médicaux ou du taux d'actualisation pourraient, par exemple, avoir des incidences importantes sur ces dernières. Le changement de certains aspects des méthodes d'évaluation et des hypothèses sous-jacentes pour l'AMCS a entraîné une augmentation des obligations de 139,1 millions de francs suisses. Bien que des informations appropriées aient été fournies dans les notes, l'OCIS considère que ce changement concernant l'évaluation de l'AMCS est très important. L'Organe était également préoccupé par le fait que les méthodes de calcul des obligations au titre de l'AMCS varient dans les différentes institutions du système des Nations Unies.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES – RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

24. L'OCIS a passé en revue, avec les représentants du vérificateur externe des comptes et l'Administration, le rapport du vérificateur externe des comptes sur les états financiers de l'OMPI pour 2020. L'OCIS a noté avec satisfaction que l'OMPI avait obtenu une opinion sans réserve, sans aucune modification à apporter aux états financiers de l'année 2020. L'Organe a pris note de la conclusion du vérificateur externe des comptes indiquant que les états financiers étaient toujours de grande qualité et reposaient sur des systèmes solides de contrôles internes et d'établissement de rapports. L'Organe a également pris note de la mention supplémentaire faite dans le certificat d'audit concernant l'opinion sur la régularité.

25. L'OCIS s'est montré fortement préoccupé par la question du mode de comptabilisation des obligations au titre de l'AMCS et par le fait que celle-ci n'ait pas été soulignée par le vérificateur externe des comptes dans son opinion d'audit, étant donné que le montant de ces obligations a augmenté de 139,1 millions de francs suisses. Il a été observé que cette augmentation était due principalement à un changement dans la manière d'estimer l'incidence des coûts médicaux futurs. Le représentant du vérificateur externe des comptes a expliqué que le seuil requis pour justifier l'ajout d'une observation était particulièrement élevé et que le vérificateur estimait que ce seuil n'était pas atteint dans le cas de l'OMPI.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LES RISQUES ET LES MESURES D'ATTÉNUATION

26. L'Administration a fourni à l'OCIS des informations complètes et actualisées sur les risques et les mesures d'atténuation. Ils ont présenté les risques relatifs à la planification de l'exercice biennal 2022-2023, les améliorations apportées à la déclaration sur le contrôle interne pour 2020, les défis liés à la gestion de la poursuite des activités et les leçons tirées en la matière, les conclusions pertinentes tirées du rapport du vérificateur externe des comptes à l'égard de la gestion des risques, des contrôles internes, de la déclaration sur le contrôle interne pour 2020 et de la continuité des opérations.

27. L'OCIS s'est félicité de l'efficacité des mesures de gestion de la poursuite des activités mises en place au cours de la pandémie de COVID-19. À ce sujet, l'Organe souhaiterait savoir de quelle manière les plans élaborés pour le retour au bureau seront mis en œuvre.

28. L'OCIS a proposé à nouveau que la déclaration relative au risque accepté soit mise à jour et la direction a fait savoir qu'elle se proposait d'actualiser la déclaration relative au risque accepté à la lumière du nouveau Plan stratégique à moyen terme (PSMT), et de la présenter à la trente-quatrième session du Comité du programme et budget, en septembre 2022. L'OCIS a proposé en outre que des mesures soient mises en place pour atténuer les risques relatifs aux

prestations dues après la cessation de service, qui représentent une part importante des obligations dans les états financiers.

29. Eu égard à la présentation d'informations actualisées sur les risques, l'OCIS a proposé, pour ses prochaines sessions, que soit réalisée une cartographie des risques alignée sur les objectifs stratégiques, plans, résultats escomptés, indicateurs d'exécution et programmes. L'Organe a souhaité recevoir l'assurance que des risques importants ne seraient pas perdus ou négligés dans la matrice des risques actualisée.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

30. L'OCIS a rencontré la directrice par intérim du Département de la gestion des ressources humaines, qui a fait le point sur les principales politiques en matière de ressources humaines, d'autres activités et initiatives importantes, la situation du personnel au cours de cette pandémie de COVID-19, et en matière d'exploitation et d'abus sexuels ainsi que de harcèlement sexuel. L'OCIS a pris note des nouvelles politiques importantes relatives à l'aménagement du temps de travail, au congé parental, à l'égalité des sexes et à la politique relative à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap.

31. L'OCIS a proposé que les préoccupations de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre, queer et intersexe (LGBTQI) soient prises en considération dans la formulation des politiques de l'OMPI relatives aux ressources humaines. En ce qui concerne les politiques en matière d'exploitation et d'abus sexuels ainsi que de harcèlement sexuel, l'Organe a estimé qu'il était important que le personnel, les plaignants et les victimes potentielles sachent exactement vers qui se tourner au sein de l'Organisation et à qui s'adresser, initialement et par la suite. Il conviendrait d'envisager la constitution d'un canal de consultation et de soutien permettant au personnel de s'exprimer de manière informelle avant de déposer une plainte officielle auprès de la DSI. Dans certaines institutions du système des Nations Unies, cette fonction est confiée au chef du bureau de déontologie.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉONTOLOGIE

32. L'OCIS a rencontré M. David Mitchels, le chef par intérim du Bureau de la déontologie, entré en fonction le 1^{er} avril 2021, à la suite du départ à la retraite de l'ancienne titulaire. Son contrat devait durer jusqu'au 30 septembre 2021, et le nouveau chef du Bureau de la déontologie serait recruté entre-temps. L'Organe a exprimé ses remerciements pour le projet de rapport annuel 2020 du Bureau de la déontologie, ainsi que pour la présentation PowerPoint utilisée pour le programme d'initiation des nouveaux arrivants. Le chef par intérim du Bureau de la déontologie a également informé l'OCIS des travaux effectués, notamment l'examen des déclarations de situation financière et d'intérêts et les activités de formation en ligne. L'Organe lui a souhaité bonne chance pour les mois restants, en attendant que le nouveau chef du Bureau de la déontologie prenne ses fonctions.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL DE L'OCIS

33. L'OCIS a passé en revue son projet de rapport annuel qui porte sur les activités de l'Organe du 24 avril 2020 au 9 juillet 2021, comprenant cinq sessions, de la cinquante-septième à la soixante et unième session.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉVISION DU MANDAT DE L'OCIS (COMPRENANT LA PROCÉDURE DE SÉLECTION)

34. À sa soixante et unième session, l'OCIS a rencontré l'ancien secrétaire du jury de sélection, qui a apporté son concours à deux précédents jurys de sélection dans le processus de sélection de nouveaux membres de l'Organe. L'ancien secrétaire a présenté un projet de

document indépendant et autonome exposant la "Procédure de sélection des membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI", destiné à être joint en tant que nouvelle Annexe IV au Règlement financier de l'OMPI et à son règlement d'exécution. Les dispositions particulières ont été examinées, et un consensus a été trouvé sur les changements proposés.

35. L'ancien secrétaire a indiqué que, si ce document était approuvé par les États membres, il remplacerait le document WO/GA/39/13, qui était considéré comme désuet et ne répondant plus aux besoins.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : SÉANCE D'INFORMATION AVEC LES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

36. Comme prévu dans le mandat de l'OCIS, une séance d'information a eu lieu avec les États membres. L'OCIS a informé les représentants des États membres des délibérations qui se sont déroulées au cours de la présente session et a répondu aux questions posées par les délégués présents.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

Rapports de l'OMPI concernant les placements

37. L'Administration a présenté à l'Organe le rapport sur le rendement des placements et le rapport de suivi des placements pour mars, avril et mai 2021; ces documents avaient été établis respectivement par les conseillers en matière de placements et le dépositaire.

38. L'OCIS a examiné les documents reçus et confirmé que les informations fournies montraient qu'au cours de la période visée, et en se fondant sur l'indice de référence du marché des placements, tous les éléments du portefeuille de placements de l'OMPI avaient atteint les résultats escomptés et avaient été gérés conformément à la stratégie énoncée. L'OCIS a également pris acte du fait que le dépositaire n'avait fait état d'aucune atteinte, qu'elle soit active ou passive, ni n'avait justifié aucune exception.

Prochaine session

39. La prochaine session est prévue les 22 et 23 septembre 2021. Elle se tiendra probablement sous forme virtuelle en raison de l'actuelle pandémie de COVID-19. Le projet d'ordre du jour de cette session est le suivant :

- a) Adoption de l'ordre du jour
- b) Déclaration concernant les conflits d'intérêts
- c) Questions découlant de la session précédente
- d) Réunion avec le Directeur général
- e) Supervision interne
- f) Recommandations du Corps commun d'inspection (CCI)
- g) Médiateur : Rapport d'activité pour 2020
- h) Révision du mandat de l'OCIS
- i) Questions diverses

[Les annexes suivent]



WO/IAOC/61/2
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 13 AOUT 2021

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

**Soixante et unième session
Genève (réunion virtuelle), 5 – 9 juillet 2021**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

établi par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Déclaration concernant les conflits d'intérêts
3. Questions découlant des sessions précédentes
4. Réunion avec le Directeur général
5. Séance d'information avec le sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion
6. Supervision interne (comprenant la révision de la Charte de la supervision interne)
7. Suivi des recommandations de supervision hautement prioritaires
8. Rapport financier : rapport financier annuel et états financiers de 2020
9. Vérification externe des comptes : rapport du vérificateur externe des comptes
10. Informations actualisées sur les risques et les mesures d'atténuation

11. Informations actualisées sur la gestion des ressources humaines
12. Déontologie : programme de travail pour 2021, informations actualisées sur la mise en œuvre du programme de travail, rapport annuel 2020
13. Révision du mandat de l'OCIS (comprenant la procédure de sélection) /...
14. Rapport annuel de l'OCIS pour 2020
15. Séance d'information avec les représentants des États membres
16. Questions diverses

[L'annexe II suit]



WO/IAOC/61/2
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 13 AOUT 2021

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Soixante et unième session
Genève (réunion virtuelle), 5 – 9 juillet 2021

LISTE DES DOCUMENTS

- POINT 1 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
[01] Ordre du jour
[02] Calendrier
[03] Liste des documents
- POINT 2 : DÉCLARATION CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET QUESTIONS TECHNIQUES**
Pas de document : compte rendu verbal.
- POINT 3 : QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SESSION PRÉCÉDENTE**
Pas de document : compte rendu verbal.
- POINT 4 : RÉUNION AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**
Pas de document : compte rendu verbal.
- POINT 5 : SÉANCE D'INFORMATION AVEC LE SOUS-DIRECTEUR GÉNÉRAL CHARGÉ DU SECTEUR ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION**
Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 6 : SUPERVISION INTERNE (COMPRENANT LE RAPPORT ANNUEL 2020 DE LA DSI ET LA RÉVISION DE LA CHARTE DE LA SUPERVISION INTERNE)

Division de la supervision interne :

- [04] Rapport d'activité de la DSI – 24 juin 2021 (Référence : IOD-IAOC-2021/02)
- [05] Projet de propositions de révision de la Charte de la supervision interne – 1^{er} juin 2021
- [06] Projet de rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)

Audit :

- [07] Rapport sur l'audit – Gestion de la cybersécurité à l'OMPI, 5 mai 2021 (Référence : IA 2020-04)

Évaluation :

- [08] Évaluation de la Division pour les pays arabes de l'OMPI, 11 juin 2021 (Référence : IA 2020-01)
- [09] Évaluation de WIPO Match, 17 juin 2021 (Référence : IA 2020-05)

Enquêtes :

- [10] Rapport à l'intention de la direction, 1^{er} juin 2021 (Référence : IOD-INV-2020-17)

POINT 7 : SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE SUPERVISION HAUTEMENT PRIORITAIRES

- [11] Recommandations en suspens relatives à la supervision – 25 juin 2021

POINT 8 : RAPPORT FINANCIER : RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS DE 2020

- [12] Rapport financier annuel et états financiers de 2020
- [13] Lettre d'accompagnement du Directeur général de l'OMPI datée du 18 juin 2021

POINT 9 : VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES : RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

- [14] Rapport du vérificateur externe des comptes sur les états financiers de l'OMPI pour 2020 (21 juin 2021)

POINT 10 : INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LES RISQUES ET LES MESURES D'ATTÉNUATION

- [15] Informations actualisées sur les risques et les mesures d'atténuation, juillet 2021 (présentation PowerPoint)

POINT 11 : INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- [16] Informations actualisées sur la gestion des ressources humaines, juillet 2021 (présentation PowerPoint)

POINT 12 : DÉONTOLOGIE : PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2021, INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL, RAPPORT ANNUEL 2020

- [17] Projet de rapport annuel 2020 par le Bureau de la déontologie
- [18] Bureau de la déontologie : Programme d'initiation des nouveaux arrivants (présentation PowerPoint)

POINT 13 : RÉVISION DU MANDAT DE L'OCIS (COMPRENANT LA PROCÉDURE DE SÉLECTION)

[19] Projet de "Procédure de sélection des membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI", Annexe IV, et "Propositions de révision du mandat", Annexe III, du Règlement financier et règlement d'exécution du règlement financier de l'OMPI, 8 juillet 2021

POINT 14 : RAPPORT ANNUEL DE L'OCIS POUR 2020

[20] Projet de rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance OCIS de l'OMPI (WO/PBC/33/2)

POINT 15 : SÉANCE D'INFORMATION AVEC LES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 16 : QUESTIONS DIVERSES

[21] Rapport – soixantième session (WO/IAOC/60/2)

[22] Programme de travail évolutif de l'OCIS de la soixantième à la soixante-troisième session (mis à jour en juillet 2021)

Rapports concernant les placements :

[23] Crédit Suisse – Rapports de suivi des placements pour mars, avril et mai 2021

[24] MBS Capital Advice – Rapports sur le rendement des placements pour mars, avril et mai 2021

[Fin de l'annexe II et du document]